



Notice de présentation

Consulter les paiements des aides PAC sous telepac

Table des matières

INTRODUCTION	3
ACCES AU SERVICE	4
CONSULTATION DES PAIEMENTS PAR DATE.....	5
CONSULTATION DES PAIEMENTS PAR AIDE.....	8
CONSULTATION DES SOMMES DUES A L'ASP.....	9

Introduction



Le service de consultation des paiements sous telepac vous permet de visualiser le détail des paiements effectués par l'ASP pour les aides suivantes :

- aides découplées
- aides couplées pour les productions végétales
- ICHN
- MAEC et MAE
- soutien à l'Agriculture biologique
- aide à l'assurance-récolte
- aides aux bovins (allaitants, laitiers, veaux sous la mère et veaux bio)
- aides aux ovins et aux caprins
- apport de trésorerie PAC
- aides complémentaires relevant du régime de minimis.

Ce service concerne les aides versées à partir de la campagne 2014 incluse. Il permet de disposer d'une **synthèse des paiements** réalisés au titre de chaque campagne PAC, en complément des **relevés de paiement unitaires** qui sont déjà accessibles par telepac sous la forme de fichiers au format Pdf mis en ligne à l'occasion de chaque opération de paiement.

Le service comporte trois types d'écrans :

- l'écran "**Paiements par date**" restitue le **détail par date de versement** pour les paiements effectués au titre de la campagne sélectionnée. Il précise également quel a été le destinataire de chaque paiement : vous-même dans le cas général, ou bien dans certains cas particuliers un tiers auquel vous avez donné mandat ou qui a fait opposition sur vos aides, ou encore l'ASP si vous lui deviez un montant ;
- l'écran "**Paiements par aide**" restitue le **montant cumulé** des paiements effectués au titre de la campagne sélectionnée pour chacun des différents régimes d'aide ;
- l'écran "**Montants dus à l'ASP**" présente les montants que vous devez éventuellement à l'ASP, ainsi que les montants que vous deviez à l'ASP mais qui ont déjà été remboursés (soit parce qu'ils ont été prélevés directement par l'Agence comptable de l'ASP en compensation de paiements qui vous étaient destinés, soit parce que vous avez remboursé vous-même ce montant par un versement que vous avez effectué auprès de l'Agence comptable).

Accès au service

L'accès à telepac se fait à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Si vous n'avez encore jamais utilisé telepac, vous serez amené en premier lieu à créer votre "compte telepac" en suivant les indications qui figurent sur la page d'accueil. Une fois votre compte créé, vous disposerez d'un identifiant (votre numéro pacage) et d'un mot de passe, qui vous permettront d'accéder à l'ensemble des services disponibles en ligne pour les agriculteurs.

Pour accéder au service de consultation des paiements de vos aides PAC, dépliez le bloc "Mes données et documents" dans le menu orange situé à gauche de l'écran d'accueil en cliquant sur son titre, puis sélectionnez la campagne PAC pour laquelle vous souhaitez consulter les informations de paiements.



Lorsque vous arrivez dans la campagne sélectionnée, cliquez sur "PAIEMENTS" dans la barre de menus située en haut de l'écran, ce qui permet d'afficher une deuxième barre comportant les trois sous-menus : "Paiements par date", "Paiements par aide", "Montants dus à l'ASP".



Consultation des paiements par date

L'écran "**Paiements par date**" vous restitue le détail par date de versement des paiements effectués pour la campagne sélectionnée. Il vous permet en particulier de consulter :

- pour chaque date de versement, la répartition du montant versé entre les différentes aides ;
- dans le cas où certains des montants ont été versés à des tiers, l'identification de ces tiers et le montant qui leur a été versé ;
- dans le cas où certains montants ont été retenus par l'ASP, c'est-à-dire qu'ils ont été prélevés directement sur vos aides, le montant retenu et l'origine des sommes que vous deviez à l'ASP ;
- le relevé de paiement au format Pdf correspondant à chacun des virements effectués.

L'écran se présente sous la forme d'un tableau composé d'une ligne par date à laquelle un montant vous a été versé. Ces lignes sont classées de la date la plus récente à la date la plus ancienne :

Date de virement	Montant versé sur votre compte (€)	Montant versé à des tiers (€)	Montant retenu par l'ASP (€)	Faits principaux du paiement (*)	Montant détaillé par aide	Relevé de situation
Total	29 097,11	1 547,00 [2]	345,00			
14/09/2015	359,69	0,00	0,00			Relevé du 14/09/2015
04/12/2014	3 356,41	0,00	0,00	Solde : ICHN Base (RDR3) - PHAE		Relevé du 04/12/2014
01/12/2014	8 299,27	1 547,00 [3]	0,00	Solde : Aide découplée - Aide découplée - Production de lait en montagne		Relevé du 01/12/2014 [1]
16/10/2014	9 916,05	0,00	0,00	Avance : Aide découplée Acompte : PHAE		Relevé du 16/10/2014
15/09/2014	7 165,69	0,00	345,00 [4]	Acompte : ICHN Base (RDR3)		Relevé du 15/09/2014 [5]


* Pour chaque date, cette colonne mentionne les aides payées pour la première fois au titre de la campagne.







Pour chaque paiement, les données suivantes sont restituées :

- la **date de virement** ;
- le **montant versé sur votre compte** à cette date, quelles que soient les aides concernées ;
- le **montant éventuellement versé à des tiers** (mandataire que vous auriez désigné, créancier qui aurait fait opposition sur vos aides, etc.) ;
- le **montant éventuellement retenu par l'ASP**, c'est-à-dire le montant qui n'a pas été versé sur votre compte car il a permis de compenser des sommes que vous deviez à l'ASP ;
- les **faits principaux du paiement** : cette colonne signale les aides pour lesquelles il s'agit du premier paiement que l'ASP a effectué pour la campagne sélectionnée, soit au titre d'un acompte ou d'une avance, soit au titre du solde. Il est possible que le montant du paiement prenne en compte également d'autres aides non signalées dans la colonne "Faits principaux du paiement", lorsqu'il s'agit d'une régularisation après un premier paiement. Le contenu détaillé du versement peut dans tous les cas être consulté en cliquant sur la loupe dans la colonne "Montant détaillé par aide".

A partir de ce tableau, vous pouvez accéder à des écrans plus détaillés en cliquant sur la loupe située à côté du montant dont vous souhaitez le détail. Les pages qui suivent décrivent chacun de ces écrans. Il est possible d'imprimer chaque écran en utilisant le bouton "Imprimer" situé en haut à droite.

[1] Détail des montants versés par aide :

En cliquant sur la loupe  qui figure dans la colonne "Montant détaillé par aide", vous accédez au détail du montant versé à la date de virement sélectionnée ; en particulier, vous visualisez la répartition de ce montant entre vos différentes aides.

Date de virement	Montant versé sur votre compte (€)	Montant versé à des tiers (€)	Montant retenu par l'ASP (€)	Faits principaux du paiement (*)	Montant détaillé par aide	Relevé de situation
Total	29 097,11	0,00	0,00			
14/09/2015	359,69	0,00	0,00			Relevé du 14/09/2015 
04/12/2014	3 356,41	0,00	0,00	Solde : ICHN Base (RDR3) - PHAE		Relevé du 04/12/2014 
01/12/2014	8 299,27	0,00	0,00	Solde : Aide dé耦plée - Aide dé耦plée - Production de lait en montagne		Relevé du 01/12/2014 

DÉTAIL DES MONTANTS PAR AIDE ▶ Imprimer ▶ Fermer

Campagne : 2014
Date de virement : 04/12/2014

Aide	Montant (€)
Solde :	
ICHN Base (RDR3)	2 119,13
PHAE	1 237,28
Total	3 356,41

Ce total se décompose comme suit :


- montant versé sur votre compte : 3 356,41 euros
- montant versé à des tiers : 0,00 euros
- montant retenu par l'ASP : 0,00 euros

▶ FERMER

Dans cet écran détaillé, un tableau liste les aides pour lesquelles un montant a été versé à la date sélectionnée. Ces aides sont regroupées par nature de paiement :

- paiement de type 'avance' ou 'acompte' : dans ce cas, cela signifie qu'une première partie seulement de l'aide a été payée (le taux d'avance ou d'acompte est règlementaire et est identique pour tous les agriculteurs) ;
- paiement de type 'solde' : cela signifie que le montant total de l'aide a été payé. Pour une même aide, vous pouvez éventuellement recevoir plusieurs paiements de type 'solde', si une instruction complémentaire de votre dossier après le paiement du premier solde a conduit la DDT(M)/DAAF à modifier le montant de votre aide.

[2] et [3] Détail des montants versés à un tiers :

En cliquant sur la loupe  au regard d'un montant affiché dans la colonne "Montant versé à des tiers", vous accédez au détail de ce montant, en particulier à sa répartition entre les différents tiers concernés (mandataires ou opposants).

Date de virement	Montant versé sur votre compte (€)	Montant versé à des tiers (€)	Montant retenu par l'ASP (€)	Faits principaux du paiement (*)	Montant détaillé par aide	Relevé de situation
Total	36 233,10	36,90 	55,90			
02/02/2015	50,55	0,00	0,00			Relevé du 02/02/2015 
01/12/2014	18 312,94	1,08 	50,90 	Solde : Aide dé耦plée - Aide supplémentaire aux protéagineux - Remboursement de la discipline financière 2013 Avance : Aide aux ovins Acompte : ICHN		Relevé du 01/12/2014 

DETAIL DES MONTANTS VERSES A DES TIERS ▶ Imprimer ▶ Fermer

Campagne : 2014
Total


Bénéficiaire - Mandataire - Opposant	Montant (€)
Coopérative	28,81
XXXXXXXXXX	8,18
Total	36,99




▶ FERMER

Dans l'écran qui s'affiche, un tableau indique la liste du ou des tiers à qui une partie de vos aides a été versée, et pour chacun d'entre eux, le montant versé. Ces tiers peuvent être :

- un mandataire que vous avez désigné comme destinataire du versement de tout ou partie de vos aides,
- un créancier qui a fait opposition sur le montant de vos aides auprès de l'Agence comptable de l'ASP.

[4] **Détail des montants retenus par l'ASP :**


En cliquant sur la loupe  au regard d'un montant affiché dans la colonne "Montant retenu par l'ASP", vous accédez à des précisions concernant ce montant pour la date de virement sélectionnée, en particulier la campagne d'origine des montants que vous deviez à l'ASP (campagne pour laquelle le montant qui vous avait été versé au titre des aides PAC est supérieur au montant finalement calculé pour ces aides).

Date de virement	Montant versé sur votre compte (€)	Montant versé à des tiers (€)	Montant retenu par l'ASP (€)	Faits principaux du paiement (*)	Montant détaillé par aide	Relevé de situation
Total	36 233,10	36,99 	55,90			
02/02/2015	50,55	0,00	0,00			Relevé du 02/02/2015 
01/12/2014	18 312,94	1,08 	50,90 	solde : Aide dé耦plée - Aide supplémentaire aux protéagineux - Remboursement de la discipline financière 2013 Avance : Aide aux ovins Acompte : ICHN		Relevé du 01/12/2014 

DÉTAIL DES MONTANTS RETENUS PAR L'ASP		Imprimer	Fermer
Pour le versement du 01/12/2014, des montants ne vous ont pas été versés au titre de la campagne 2014 parce qu'ils ont été retenus par l'ASP, du fait de sommes que vous deviez au titre des campagnes ci-dessous :			
Campagne	Montant retenu (€)		
2012	50,00		
2010	0,90		
Total	50,90		
FERMER			

Dans l'écran qui s'affiche, un tableau indique la liste des campagnes au titre desquelles vous deviez à l'ASP une somme qui a été prélevée directement sur le montant à verser. Vous pouvez prendre connaissance du détail de ces montants en accédant à l'écran "Montants dus à l'ASP" accessible depuis la barre de menus située en haut de l'écran (cet écran est décrit plus loin dans la présente notice).

[5] **Consultation des relevés de paiement :**

En cliquant sur la loupe  présentée dans la colonne "Relevé de situation", vous pouvez ouvrir ou télécharger sur votre ordinateur le relevé de paiement correspondant à la date de virement sélectionnée. Ce relevé de paiement est un document Pdf qui restitue le détail du calcul des aides versées à la date sélectionnée, ainsi que tous les éléments concernant leur paiement.

Consultation des paiements par aide

L'écran "Paiements par aide" restitue le **montant cumulé** des paiements effectués au titre de la campagne sélectionnée pour chacun des différents régimes d'aide. Pour chacune des aides concernées, vous pouvez cliquer sur la loupe 🔍 pour consulter les dates des virements réalisés.

Navigation Accueil Déconnexion

telepac Campagne 2014

PAIEMENTS COURRIERS SURFACES DROITS FORMULAIRES TELEDECLARES PRE-IMPRIMES

Paiements par date Paiements par aide Montants dus à l'ASP

PACAGE : N° SIRET :

PAIEMENTS PAR AIDE

Le tableau ci-dessous récapitule les montants qui ont été payés au titre de la campagne 2014 :

Aide	Montant (€)
Aide découplée	12 573,11
Production de lait en montagne	2 290,00
ICHN Base (RDR3)	9 284,82
PHAE	4 949,12
Total	29 097,11 [1]

Ce total se décompose comme suit :

- montant versé sur votre compte : 29 097,11 euros
- montant versé à des tiers : 0,00 euros
- montant dû au titre d'autres campagnes et récupéré sur les aides 2014 : 0,00 euros
- montant 2014 dû et récupéré sur des paiements d'autres campagnes : 0,00 euros [3]

MONTANTS PAR AIDE POUR LA CAMPAGNE 2014

Aide découplée

Date de virement	Montant (€)
14/09/2015	-0,02
14/09/2015	304,30
01/12/2014	-4 512,35
01/12/2014	10 577,03
16/10/2014	6 204,21
Total	12 573,17

L'écran "Paiements par aide" précise également :

- **[1]** le montant total de vos aides pour la campagne ;
- **[2]** la répartition de ce montant total entre les différents destinataires des montants versés :
 - vous-même,
 - ou un tiers à qui vous avez donné mandat, ou un opposant,
 - ou l'ASP si vous deviez un montant à l'établissement ;
- **[3]** dans le cas où le montant calculé pour vos aides de la campagne est finalement inférieur au montant qui vous a été versé, une ou plusieurs demandes de reversement ont été émises. Le montant **[3]** correspond au montant de ces demandes de reversement qui a déjà été récupéré à l'occasion du paiement d'aides d'autres campagnes.

Consultation des sommes dues à l'ASP

L'écran "**Montants dus à l'ASP**" vous permet de consulter les montants que vous devez éventuellement à l'ASP, ainsi que les montants que vous deviez à l'ASP mais qui ont déjà été remboursés (soit parce qu'ils ont été prélevés directement par l'Agence comptable de l'ASP en compensation de paiements qui vous étaient destinés, soit parce que vous avez remboursé vous-même ce montant par un versement que vous avez effectué auprès de l'Agence comptable).

Vous devez des montants à l'ASP s'il a été constaté que le montant qui vous a été versé pour une aide est supérieur au montant finalement calculé, soit parce qu'un complément d'instruction est intervenu sur votre dossier, soit parce qu'une anomalie a été constatée.

Dans certains cas, vous avez pu recevoir un courrier de la part de l'Agence comptable de l'ASP vous demandant de reverser le montant trop perçu. Cet "ordre de recouvrer" porte un numéro de type APCP9999999999 ; ce numéro permet de retrouver les informations correspondantes dans les écrans telepac présentés ci-dessous.

Attention : ce service telepac ne concerne que les aides suivantes :

- aides découplées
- aides couplées pour les productions végétales
- ICHN
- MAEC et MAE
- soutien à l'Agriculture biologique
- aide à l'assurance-récolte
- aides aux bovins (allaitants, laitiers, veaux sous la mère et veaux bio)
- aides aux ovins et aux caprins
- apport de trésorerie PAC
- aides complémentaires relevant du régime de minimis.

Si vous devez un montant à l'ASP au titre d'une autre aide ou d'un autre dispositif, le montant correspondant n'est pas connu de telepac.

L'écran "Montants dus à l'ASP" contient les informations suivantes :

- la synthèse des montants que vous devez à l'ASP à la date de consultation de l'écran ;
- la liste des "ordres de recouvrer" vous concernant, ainsi que l'état actuel du reversement des sommes correspondantes.

MONTANTS DUS À L'ASP

Cet écran vous permet de connaître les montants que vous devez à l'ASP au titre des aides PAC (aides du dossier PAC et aides animales).

Le tableau ci-dessous précise le montant que vous devez actuellement à l'ASP par campagne PAC :

Campagne	Montant que vous devez à l'ASP (€)
2013	89,60
2014	11,40
Total	101,00

Liste des ordres de recouvrer (OR)

Ordres de recouvrer : [3] Numéro ordre de recouvrer : [4]

Rechercher [5]


Numéro ordre de recouvrer	Campagne	Motif	Montant initialement dû (€)	Montant déjà reversé (€)	Montant restant dû (€)
APCP20140043120	2013	Diminution de l'aide ICHN	190,00	100,40	89,60
APCP20140043165	2014	Diminution de l'aide Aide découplée	302,00	290,60	11,40

La première partie de l'écran [1] récapitule sous forme de tableau les montants que vous devez à l'ASP à la date de consultation de l'écran. Les sommes dues sont classées par campagne PAC de la plus ancienne à la plus récente.


La seconde partie de l'écran [2] contient la liste des "ordres de recouvrer (OR)" vous concernant. Le tableau contient la liste des ordres de recouvrer qui ne sont pas encore soldés, c'est-à-dire au titre desquels vous devez encore un montant. Pour chaque ordre de recouvrer, les informations suivantes sont présentées :

- le numéro de l'ordre de recouvrer ;
- la campagne au titre de laquelle il a été constaté que le montant qui vous a été versé est finalement supérieur au montant de vos aides ;
- le motif de l'ordre de recouvrer, qui peut être de trois natures :
 - diminution d'une aide ;
 - diminution du remboursement de la discipline financière : chaque année, la réglementation communautaire prévoit qu'un prélèvement est effectué sur les aides de tous les agriculteurs pour alimenter une réserve de gestion de crise ; ce prélèvement est proportionnel aux aides versées à chaque agriculteur. Lorsque cette réserve n'est pas complètement utilisée, le montant restant est redistribué l'année suivante entre tous les agriculteurs européens. Le montant ainsi redistribué à chaque agriculteur est lui aussi proportionnel aux aides versées à chaque agriculteur. Si le montant des aides d'un agriculteur diminue, le montant du remboursement de la discipline financière peut être lui aussi amené à diminuer ;
 - récupération de pénalités financières : lorsque des anomalies importantes sont constatées pour une aide, la réglementation communautaire prévoit que des pénalités financières supplémentaires doivent être appliquées. Les agriculteurs concernés sont informés par courrier de la DDT(M)/DAAF. Le montant de ces pénalités est alors récupéré sur le paiement des aides PAC à verser ;
- le montant initialement dû, le montant déjà remboursé, et le montant restant à rembourser.


Vous pouvez si vous le souhaitez afficher **la liste complète des ordres de recouvrer** qui ont été émis à votre encontre, y compris ceux qui ont déjà été complètement remboursés, en procédant de la façon suivante :


- sélectionnez la valeur 'Indifférent' dans la liste déroulante proposée [3],
- cliquez sur  [5].


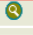
De la même façon, vous pouvez afficher la **liste des seuls ordres de recouvrer soldés**, c'est-à-dire des OR qui ont déjà été complètement remboursés, en procédant de la façon suivante :

- sélectionnez la valeur 'Pour lesquels vous ne devez plus rien' dans la liste déroulante proposée [3],
- cliquez sur  [5].

Vous pouvez également **rechercher spécialement un ordre de recouvrer à partir de son numéro**, par exemple si vous avez reçu un courrier de l'Agence comptable de l'ASP qui concerne cet ordre de recouvrer. Pour cela :

- saisissez le numéro de l'ordre de recouvrer dans le champ 'Numéro ordre de recouvrer' [4] (numéro composé comme suit : APCP ou APCI, suivi de 11 chiffres),
- cliquez sur  [5].

Dans le tableau des ordres de recouvrer, il est également possible d'accéder au détail d'un ordre de recouvrer en cliquant sur la loupe . L'écran qui s'affiche permet notamment de savoir à quelles dates le remboursement d'un ordre de recouvrer est intervenu, et, en cas de remboursement par compensation sur un montant à verser au titre d'autres aides, quelles sont les aides concernées.

Numéro ordre de recouvrer	Campagne	Motif	Montant initialement dû (€)	Montant déjà reversé (€)	Montant restant dû (€)
APCP20140043120 	2013	Diminution de l'aide ICHN	190,00	100,40	89,60
APCP20140043165 	2014	Diminution de l'aide Aide dé耦plée	302,00	290,60	11,40

DÉTAIL DE L'ORDRE DE RECOUVRER				
Numéro ordre de recouvrer : APCP20140043120				
Campagne : 2013		Motif : Diminution de l'aide ICHN		
Montant initialement dû : 190,00 euros				
Montant déjà reversé : 100,40 euros		Montant restant dû : 89,60 euros		
Le tableau ci-dessous précise le détail du montant déjà reversé :				
Recouvrement			Aide sur laquelle la compensation a été effectuée	
Mode	Date	Montant reversé(€)	Aide	Campagne
Compensation sur un paiement effectué par l'ASP	21/07/2015	14,40	Aide dé耦plée	2014
Compensation sur un paiement effectué par l'ASP	21/07/2015	10,40	ICHN	2013
Recouvrement par chèque ou virement	12/02/2015	75,60	-	-